



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E94023

VALABLE JUSQU'AU 06/03/2027

ÉDITÉ LE

06/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/03/2012

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/01/2020
152 000

Raison sociale : SARL JEAN CLAUDE DUCLOS

619 ROUTE DE MIRVILLE
76210 BOLBEC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE HAVRE 2012 B 217

Siret : 750 765 281 00027

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 2232520/R

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C8415521244000/001640780/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C8415521244000/001640780/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 02 35 31 48 03

Fax : 02 35 39 77 50

Portable : 06 20 74 58 09

Site Internet : <http://www.jcduclos.com>

E-mail : contact@jcduclos.com

Responsabilité légale :

CRIQUIOCHE NATHALIE FRANCOISE CO-GÉRANTE / DUCLOS ALEXANDRE
GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	07/03/2024
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE	07/03/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	12/03/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	14/01/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	12/03/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	16/03/2021
o Isolation des combles perdus	12/03/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	16/01/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.